

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Nº4

Date de Publication

1 1 FEV. 2019

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

1 1 FEV. 2019

Date de la convocation

22 janvier 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

GOBET, HATEMIAN,

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

## **Pouvoirs:**

Mme BREZZO à M. SIEPEN Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX M. RIVIERE à Mme MATEO

## Absents:

Mmes GAWLIK, FOURETS M. PIANEZZE

Versement d'une partie de la recette issue de la location de la patinoire pendant les fêtes de fin d'année 2018 au profit du Téléthon.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que :

Comme chaque hiver, une patinoire a été installée pendant les fêtes de fin d'année, animation très appréciée des Cassidens et des visiteurs.

La ville perçoit des recettes pour la location des patins et l'utilisation de la patinoire sur la base d'un tarif de 2.50 euros par personne et par séance.

Par ailleurs, la ville de Cassis participe depuis de nombreuses années à l'opération « Téléthon » qui mobilise de nombreux cassidens et notamment les associations. Elle contribue au succès de cette opération de solidarité par la mise à disposition de moyens humains et matériels.

Ainsi, comme les années précédentes et pour s'engager toujours plus, la municipalité souhaite verser une partie des recettes perçues pour l'utilisation de la patinoire.

Il s'agit donc de renouveler cette aide financière en versant la somme de 250  $\in$ , prélevée sur les recettes de la patinoire au profit du Téléthon.

Le rapporteur propose au conseil municipal de de verser la somme de 250 € au profit du Téléthon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 20

Le Maire, Danielle MILON

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20190130-DE-2019-4-DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019